

BULLETIN DE PAYE DU 01/10/2022 AU 31/10/2022

N° SS :	1810899351156	MATRICULE :	0053270
NIVEAU	I		
EMPLOI	CHEF DE PROJET		
AFFECTATION	L30 DOSI - DIRECTION DES SYSTEMES 02H IT BGC - GLOBAL MARKETS 00X DSI-GM-FIXED INCOME ET TREASUR		
CONVENTION COLLECTIVE DE LA BANQUE			

PGSP-000-L30-02H-00X
MR ELLOUZE MOHAMED
 RESIDENCE MINERVE APPT 1305
 37 RUE DE LA REPUBLIQUE
 92800 PUTEAUX

N° SIRET :	54204452400867	N° APE :	6492Z
------------	----------------	----------	-------

Date de Paye : 29/10/2022

INTITULE	NOMBRE OU BASE	SALARIE		EMPLOYEUR
		TAUX	MONTANT	MONTANT
ELEMENTS DE PAIE				
SALAIRE MENSUEL			5796,00	
RETENUE ABS LONGUE DUREE	31,00	186,9677	-5796,00	
COTISATIONS SOCIALES				
AUTRES ELEMENTS				

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU

DONT EVOLUTION DE LA REMUNERATION LIEE A LA SUPPRESSION DES COTISATIONS SALARIALES CHOMAGE ET MALADIE

IMPOT SUR LE REVENU	BASE	TAUX	MONTANT	CUMUL ANNUEL
MONTANT NET IMPOSABLE				802,48
IMPOT SUR LE REVENU PRELEVE A LA SOURCE	0,00	3,80	0,00	41,73
MONTANT NET DES HEURES COMPL/SUPPL EXONEREES				
REMUNERATION BRUTE SOUMISE A COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE				1000,00

NET A PAYER AU SALARIE	
REFERENCE ANNUELLE	ALLEGEMENT DE COTISATIONS EMPLOYEUR
209,00 JOURS	TOTAL VERSE PAR L'EMPLOYEUR

MODE DE PAIEMENT	ETABLISSEMENT	MONTANT
VIREMENT	CRLYFRPP FR 79 3000 2004 9400 0002 0889 Z20	

		DROITS	PRIS	SOLDE
VOS CONGES PAYES				
CONGES PAYES	:	5,0	J	5,0 J
CONGES FRACTIONNEMENT	:	0,5	J	0,5 J

VOS PERIODES D'ABSENCES

CCGRS	CONGE SABBATIQUE	31,00	01/10/2022 au 31/10/2022
-------	------------------	-------	--------------------------

POUR VOTRE INFORMATION

Dans le cadre du plan de continuité, le numéro à utiliser en cas de crise avérée est le 0800 95 91 91

- A partir de l'étranger, composez le +33 4 26 00 70 35.

-

Tous les documents relatifs à l'administration du personnel et à la paie expédiés depuis votre domicile sont à adresser à : GA PAIE NATIXIS TSA 78010 - 92250 LA GARENNE COLOMBES CEDEX

Pour toute question, contactez le 01 58 32 12 34.

VOS INFORMATIONS FISCALES

- | | |
|--|---------------|
| • Revenus d'activité (CASE AJ ou BJ)..... | 802 euro(s) * |
| • Revenus d'heures supplémentaires exonérés (CASE GH ou HH)..... | euro(s) |
| • Sommes imputables sur le plafond d'épargne retraite (CASE QS ou QT)..... | 1000 euro(s) |
| • Aide Financière Services à la personne – CESU..... | euro(s) |

* A cette somme vous devez ajouter le montant notifié par l'Assurance Maladie et par le teneur de compte d'épargne salariale pour les montants imposables que vous avez perçus.